



# ACADÉMIE DE LYON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

**Département : AIN**

**Référence : 1000359182**

**Discipline : L1600 - Sciences et Vie de la Terre (L1600)**

**Fonction : ENS**

### Lieu d'exercice

Code RNE : 0011276G

Nom de l'établissement : Lycée général et technologique du Val de Saône

Commune : TREVOUX

Adresse : 220 chemin D'ARRAS 01606 TREVOUX

Courriel : ce.0011276G@ac-lyon.fr

### Description générale du poste

Poste de SVT avec certification en allemand

### Missions

Accompagnement des élèves de la section européenne allemand

### Compétences requises

Maîtrise de l'allemand

Sens du travail en équipe et en interdisciplinaire

Volonté de dynamiser la section européenne

Mise en œuvre d'une démarche de projet pour développer la culture européenne

### Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :  
Jean-François GOBET (jgobet@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

**Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.**

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.